



CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Surplus	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes afférentes aux états financiers	7-11

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY



Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du **CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE** (l'organisme), qui comprennent un bilan au 31 mars 2021 et l'état des résultats, des surplus cumulé et immobilisé, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans le paragraphe qui suit « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme obtient une partie de ses revenus à partir d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit des revenus provenant de ces sources a été limité à la comptabilisation des sommes enregistrées dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de dons, aux activités d'autofinancement, à l'actif et au surplus de l'exercice.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est
Gilbert Bastings, CPA, CA.

Gilbert Bastings, CPA, Inc.
Par Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)

Le 19 juillet 2021

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

RÉSULTATS

AU 31 MARS 2021

REVENUS	2021	2020
Subventions		
Ministère de la Famille	155,402 \$	134,573 \$
Projet SIPPE	19,089	19,000
Projet COVID-19	18,137	-
Avenir d'enfants	5,000	10,000
Emploi Québec	-	7,494
Soutien à l'action bénévole	1,000	1,000
Autres	6,074	2,470
Total des subventions	204,702	174,537
Autofinancement		
Halte répit	7,363	10,396
Camps	2,937	5,528
Bazar	275	4,456
Cotisations et contributions des parents	450	1,281
Dons	261	304
Intérêts et autres	338	783
Total de l'autofinancement	11,624	22,748
Total des revenus	216,326	197,285
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	114,801	125,164
Salaires et avantages sociaux - Projets SIPPE	21,308	21,584
Salaires et avantages sociaux - Projet AH	2,329	2,070
Loyer et services	13,332	13,132
Frais reliés aux activités et haltes	6,280	4,652
Honoraires professionnels	4,064	4,421
Frais de camps	4,007	6,268
Bureau	1,304	1,661
Téléphone	1,171	1,212
Assurances	1,542	1,396
Cotisations et abonnements	491	440
Représentation et frais du conseil d'administration	198	842
Formation et déplacement	71	456
Publicité et promotion	-	610
Frais bancaires	128	89
Amortissement - Immobilisations	3,039	3,177
Total des dépenses d'exploitation	174,065	187,174
SURPLUS NET DE L'EXERCICE	42,261 \$	10,111 \$

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

SURPLUS CUMULÉ	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	63,088	\$	49,800	\$
Surplus net de l'exercice	42,261		10,111	
Surplus provenant des immobilisations	3,040		3,177	
Affectation à la réserve - note 9	(30,000)		-	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	78,389	\$	63,088	\$
	78,389	\$	63,088	\$

SURPLUS IMMOBILISÉ

SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8,655	\$	11,832	\$
Amortissement de l'exercice	(3,040)		(3,177)	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	5,615	\$	8,655	\$
	5,615	\$	8,655	\$

SURPLUS AFFECTÉ

SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	\$	-	\$
Affectation à partir du surplus cumulé - note 9	30,000		-	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	30,000	\$	-	\$
	30,000	\$	-	\$

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>		<u>2020</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Surplus net de l'exercice	42,261	\$	10,111
Ajustement pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles	3,039		3,177
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :			
Débiteurs	(2,914)		217
Frais payés d'avance	(4,900)		1,034
Créditeurs	(5,081)	(4,607)
Apports et revenus reportés	998		1,255
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>33,403</u>		<u>11,187</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit d'emprunt à long terme	60,000		-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>60,000</u>		<u>-</u>
Variation nette de la trésorerie	93,403		11,187
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>74,603</u>		<u>63,416</u>
ENCAISSE À LA FIN L'EXERCICE	<u>168,006</u>	\$	<u>74,603</u>

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

BILAN - note 10

AU 31 MARS 2021

A C T I F

	<u>2021</u>		<u>2020</u>
À COURT TERME			
Encaisse	168,006	\$	74,603
Débiteurs - note 4	8,312		5,398
Frais payés d'avance	5,600		700
	<hr/>		<hr/>
	181,918		80,701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - notes 3 et 5	5,615		8,655
	<hr/>		<hr/>
	187,533	\$	89,356
	<hr/> <hr/>		<hr/> <hr/>

P A S S I F

À COURT TERME			
Créditeurs - note 6	11,277	\$	13,046
Sommes à remettre à l'État	-		3,312
Apports et revenus reportés - note 7	2,252		1,255
	<hr/>		<hr/>
	13,529		17,613
À LONG TERME			
Prêt à terme - note 8	60,000		-
	<hr/>		<hr/>
	73,529		17,613
A V O I R			
Surplus cumulé	78,389		63,088
Surplus immobilisé	5,615		8,655
Surplus affecté - note 9	30,000		-
	<hr/>		<hr/>
	114,004		71,742
	<hr/>		<hr/>
	187,533	\$	89,356
	<hr/> <hr/>		<hr/> <hr/>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Trésorière

, Administrateur

Gilbert Bastings, C.P.A. Inc.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY


présidente

, Administrateur

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le **CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE** a été constitué le 14 septembre 1994 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est une oeuvre de bienfaisance enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a pour objet de fournir de l'aide aux familles et aux aînés.

2 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers sont fondés sur la représentation d'opérations et de faits passés, et non futurs, bien qu'ils puissent souvent nécessiter que l'on procède à des estimations concernant des opérations et des faits futurs, et comporter des mesures qui, de par leur nature, peuvent n'être que des approximations.

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme n'est pas exposé à un risque important à l'égard d'une partie en particulier.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur sa dette à long terme et autres instruments financiers.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparations des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES REVENUS

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les revenus des cotisations, activités et projets sont comptabilisés lorsque dus selon les conventions en vigueur et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan au coût d'acquisition et amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

Mobilier et équipement	linéaire - 20%
Équipement informatique	linéaire - 20%

4 DÉBITEURS	2021	2020
Subvention	5,939 \$	1,400 \$
TPS et TVQ	1,033	3,189
Autres	1,340	809
	<u>8,312 \$</u>	<u>5,398 \$</u>

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2021
Mobilier et équipement	14,183 \$	9,747 \$	4,436 \$
Équipement informatique	7,087	5,908	1,179
	<u>21,270 \$</u>	<u>15,655 \$</u>	<u>5,615 \$</u>
	Coût	Amortissement cumulé	2020
Mobilier et équipement	14,183 \$	7,398 \$	6,785 \$
Équipement informatique	7,087	5,217	1,870
	<u>21,270 \$</u>	<u>12,615 \$</u>	<u>8,655 \$</u>

6 CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	5,341 \$	4,158 \$
Salaires et vacances	5,936	8,888
	<u>11,277 \$</u>	<u>13,046 \$</u>

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

7	APPORTS ET REVENUS REPORTÉS	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1,255 \$	- \$
	Encaissement de l'exercice	4,249	1,255
	Apports constatés durant l'exercice	(3,252)	-
	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2,252 \$</u>	<u>1,255 \$</u>
	Détails :		
	Encaissements - Camps d'été 2021	<u>2,252 \$</u>	<u>1,255 \$</u>

8 PRÊT À LONG TERME

Prêt à terme au montant originel de 60,000\$, octroyé dans le cadre du *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes* (CUEC), sans intérêt et garanti par le Gouvernement du Canada. Si le prêt est remboursé avant le 31 décembre 2022, une remise sur prêt équivalente à 33% du prêt originel sera octroyée. Si le prêt n'est pas remboursé au 31 décembre 2022, ce dernier sera converti en prêt à terme, remboursable sur une période de trois (3) années et portera intérêts au taux de 5%.

60,000 \$	-	\$
-----------	---	----

9 SURPLUS AFFECTÉ

Lors d'une réunion du conseil d'administration datée du 15 juillet 2021, un montant total de 30,000\$ a été affecté à partir du surplus cumulé de l'organisme pour les situations suivantes : 10,000\$ afin de faire face à d'éventuels imprévus liés à la pandémie de COVID-19 et, 20,000\$, afin de pourvoir au remplacement à long terme du mobilier de la halte-garderie.

CARREFOUR FAMILIAL L'INTERMÈDE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

10 ÉVENTUALITÉS

Les états financiers dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), exigent de présenter des informations par voie de note sur les *éventualités* :

Éventualités :

- Une éventualité se définit comme toute situation incertaine susceptible d'entraîner un gain ou une perte pour l'entreprise et dont l'issue ultime dépend d'un ou de plusieurs événements futurs dont on ne sait si, effectivement, ils se produiront.

Le dénouement de l'incertitude viendra, selon les cas, confirmer une augmentation de l'actif ou une diminution du passif, ou encore la perte ou la dépréciation d'un bien ou la prise en charge d'un passif.

COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

En date du 31 mars 2021, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux, l'annulation d'activités et autres réunions sociales et ce, jusqu'à une date fixée en vertu d'un décret provincial.

La mission de l'organisme est de venir en aide aux personnes vulnérables et la crise de la COVID-19 a provoqué une augmentation prononcée d'angoisse et d'anxiété auprès de sa clientèle. L'organisme prévoit une forte augmentation des frais pour l'achat d'équipements afin de venir en aide à ces membres. L'achat de matériel de protection ainsi que d'équipements pour le réaménagement des locaux et des lieux d'activités est à prévoir avant la reprise des services.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire, cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation. En conséquence, l'incidence globale de ces événements sur l'organisme et ses activités ne peut être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.